

FORMATION DOCUMENT UNIQUE & RISQUES PROFESSIONNELS

Préambule

Instauré en 2001, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a un caractère obligatoire, quelle que soit la taille ou le secteur d'activité de votre entreprise. Il doit identifier et évaluer les risques professionnels générés par l'activité et auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise. Les actions de prévention et de protection qui en découlent, doivent figurer dans le DUERP.

Ce Document Unique doit au minimum être mis à jour chaque année et / ou lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise.

Durée : 14 heures (2 jours)

Calendrier prévisionnel : A définir selon les besoins de l'entreprise

Effectif minimal | maximal : 4 | 6

Profils des stagiaires : toute personne désirant se former aux risques professionnels & aux mesures de prévention

Prérequis : aucun

Lieu de réalisation & Accessibilité :

Cette formation est dispensée dans les locaux de l'entreprise (en Intra).

Elle est accessible à tout moment, y compris aux Personnes en Situation de Handicap *, dans le cadre d'une convention qui sera préalablement signée avec l'entreprise et qui prévoira la bonne accessibilité des locaux au PSH.

Prix indicatif entreprise d'une session :

Coût total de la formation : 2 100 euros HT

Adaptation des frais de déplacement en fonction de la situation géographique du lieu de formation

* Retrouvez L'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH à télécharger, en suivant le lien : <https://www.agefiph.fr>

Objectifs pédagogiques du programme

La formation santé, sécurité et conditions de travail a pour but :

- De développer l'aptitude du stagiaire à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- D'initier le stagiaire aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contenu de la formation

Introduction à la prévention des risques professionnels

- Les bases de la prévention
- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs en Santé et Sécurité au travail
 - Acteurs internes
 - Acteurs externes

Les risques professionnels

- Les accidents du travail
- Les maladies professionnelles
- Coûts direct et indirects

Principes, méthodes et outils pour la Prévention

- Prévention technique
- Ergonomie appliquée à la Prévention
- Etude a priori et a posteriori des situations de risque : présentation de la méthode de l'arbre des causes (ADC)
- Réalisation et suivi des actions de Prévention

Les situations de travail

- L'organisation du travail : approche processus
- Les conduites de travail
- Capacités et compétences

L'évaluation des risques professionnels

- Risque et danger
- L'évaluation a priori et a posteriori
- Comment aborder l'évaluation des risques professionnels
 - Préparer l'évaluation
 - Identifier les risques
 - Classer les risques
 - Proposer des actions de prévention
- Les méthodes d'analyses des risques
- Le Document Unique

- La Pénibilité au travail
- Le droit d'alerte

Le plan d'action

- Les critères de priorisation des actions
- La planification
- Le pilotage du plan
 - Animation
 - Actualisation
 - Actions correctives
- Les modes d'évaluation du plan

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation assurée en présentiel par Mr Jean GUERNIC | jguernic@premanis.fr | 06 77 10 28 57

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques étayés par des exercices d'application, mises en situation et études de cas servant à valider l'intégration des contenus. La formation sera également adaptée en fonction de l'organisation de gestion de production de l'entreprise

Une documentation pédagogique, support de cours ou document de synthèse est remise à chaque participant :

- Documents de synthèse et de veille juridique
- Vidéos INRS
- Etudes de cas issus de situation professionnelles existantes

Dispositif de suivi de l'évaluation des résultats de la formation

Evaluations de la formation :

L'évaluation de la formation reposera sur les deux volets suivants : l'appréciation des participants et la synthèse du formateur. Elle sera formalisée dans un rapport final.

Evaluation qualitative :

Evaluation des stagiaires

- En début de stage, un questionnaire est distribué à chaque participant pour évaluer leurs connaissances.
- A l'issue de la formation, le même questionnaire est distribué pour mesurer l'évolution des niveaux de savoir et savoir-faire précédemment cités.

Evaluation de la formation par les stagiaires

- Un autre questionnaire est distribué à l'issue de la formation permettant aux stagiaires d'évaluer la qualité de la formation et du formateur.

Evaluation quantitative :

Cette évaluation quantitative est faite à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) regroupant 20 questions portant sur l'ensemble des modules enseignés pendant les 3 journées de formation.

A la fin de la formation, une analyse des questionnaires sera rédigée et rendra compte des évolutions du groupe en matière de connaissances méthodologiques.

Voir les autres formations proposées par Premanis sur son site : www.premanis.fr